



Communiqué de presse du 9 avril 2013

Stratégie énergétique 2050 : la révision de la loi sur l'énergie va dans le bon sens.

Lors de l'assemblée générale d'Ökostrom Schweiz, association des producteurs de biogaz agricole, le président Otto Wartmann a salué la décision politique du Conseil national visant à augmenter le supplément RPC à 1,5 ct/kWh d'ici 2014. Il reste à espérer que le Conseil des Etats donnera son aval durant la session d'été. Ainsi, de nombreuses centrales à biogaz pourraient sortir de la liste d'attente et être construites en 2014. La stratégie énergétique 2050 de la Confédération mérite aussi d'être mentionnée. Il reste à souhaiter que des obstacles ne barrent pas trop la route des négociations de la loi sur l'énergie au parlement et que les passages déjà larges seront encore agrandis.

Pratiquement tous les agriculteurs de la Suisse se regroupent au sein de la coopérative Ökostrom Schweiz. Ils produisent du courant écologique et de la chaleur dans une centrale à biogaz à partir des engrais de ferme et des résidus organiques. Près de 60 membres se sont réunis le 9 avril 2013 à la Vianco Arena à Brunegg afin de discuter du rapport d'activité de la coopérative et de la politique énergétique et climatique sur le territoire national. Dans son discours de bienvenue, le président s'est montré satisfait de l'évolution positive de la production d'énergie des installations de biogaz agricole au cours de l'année dernière. La production de courant et de chaleur a augmenté de près de 10 GWh durant l'exercice, ce qui équivaut à une hausse de plus de 20 % par rapport à l'année précédente. Mais le potentiel est encore loin d'être pleinement exploité dans l'agriculture.

Dans son discours, le gérant Stefan Mutzner a résumé la tendance positive de l'exercice passé. Il a qualifié d'étape cruciale la réussite de la commercialisation des attestations de réduction de CO₂ qui ont été vendues via les directives d'exécution de l'Office fédéral de l'environnement. Il lui a aussi paru important de mentionner l'augmentation massive de la quantité de cosubstrats transitant par le centre de coordination, le développement d'AgroCleanTech, ainsi que le soutien et les conseils apportés aux membres dans divers domaines, sans oublier les activités politiques menées en faveur de la production d'énergie dans l'agriculture. Dans ce contexte, Ökostrom Schweiz salue la révision de la loi sur l'énergie, en particulier la suppression du plafond global du fonds de subvention RPC. Selon elle, il est important que l'abandon de l'énergie nucléaire ait lieu de façon cohérente, qu'il soit assorti d'une certaine limitation dans le temps et d'une interdiction d'octroyer des autorisations générales et que l'efficacité électrique soit soutenue par des objectifs à atteindre impérativement. Pour ouvrir la voie à l'extension des installations énergétiques, il faudra simplifier considérablement les procédures d'autorisation de construction et d'exploitation et créer un bonus pour les installations fonctionnant uniquement avec des engrais de ferme. C'est ce qu'exige Ökostrom Schweiz, d'autant plus que le plus gros potentiel inexploité réside dans le domaine de la biomasse humide.

Il a également été question de la simplification des processus pour l'enregistrement des projets de protection du climat et de l'espoir d'un engagement clair de l'Office fédéral de l'énergie en faveur du développement de la centrale de production virtuelle planifiée par Ökostrom Schweiz. En effet, la mise en application de ce projet peut contribuer à l'amélioration de la stabilité du réseau.

Pour tout renseignement complémentaire: Ökostrom Schweiz, Stefan Mutzner, 052 720 78 36, stefan.mutzner@oekostromschweiz.ch



Ökostrom Schweiz est une pionnière en matière de projets suisses de protection du climat et d'attestations de réduction de CO₂

Les installations de biogaz agricoles contribuent activement à la protection du climat et réduisent considérablement leurs émissions de méthane par rapport aux exploitations agricoles classiques. Dans une moindre mesure, elles réduisent également les émissions d'autres gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone. En Suisse, Ökostrom Schweiz fait partie des pionniers en ce qui concerne le suivi de projets de protection du climat réalisés dans le cadre des directives d'exécution « Projets de protection du climat en Suisse » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Outre la mise en place et le suivi d'installations de biogaz agricoles en tant que projets pour la protection du climat, Ökostrom Schweiz commercialise également les attestations de réduction de CO₂ qui en découlent.

Au cours des dernières années, Ökostrom Schweiz a soumis cinq groupes de projets biogaz à l'OFEV. Quatre d'entre eux sont déjà enregistrés depuis longtemps. Le premier groupe porte le numéro d'enregistrement 1, les autres les numéros 5, 7 et 9. Le dernier est encore dans la phase de validation. Par conséquent, Ökostrom Schweiz est le propriétaire des premiers projets suisses de protection du climat enregistrés par l'OFEV et le bénéficiaire des premières attestations de réduction délivrées par l'OFEV et l'OFEN.

Chaque année, les rapports de vérification doivent fournir la preuve des réductions effectives de gaz à effet de serre. Au cours des deux dernières années, l'OFEV a délivré à Ökostrom Schweiz des attestations correspondant à quasiment 6'000 tonnes d'équivalents CO₂. En quelques années, les installations des cinq groupes (chacun comprenant env. 8-10 installations biogaz agricoles) ont réduit au total près de 30'000 tonnes éq-CO₂ par an. La Poste Suisse fait par exemple partie de nos clients. Elle compense une partie des envois «pro clima», neutre sur le plan des émissions de CO₂, grâce aux attestations de réduction nationales d'Ökostrom Schweiz. Outre les entreprises qui sont soumises à une obligation de compensation selon la nouvelle loi suisse sur le CO₂, toutes les autres entreprises qui veulent compenser une partie de leurs émissions de CO₂ sur le territoire national peuvent en profiter.

En plus des attestations de réduction de l'OFEV, Ökostrom Schweiz a enregistré d'autres centrales à biogaz selon la norme ISO 14064-2. La vérification a été effectuée par TÜV Rheinland et les Crédits Carbone ont été activés sur la plateforme d'enregistrement connue sous le nom de « Markit ». Ces Swiss-VER (Verified Emission Reduction) conviennent parfaitement pour les compensations des entreprises, institutions et particuliers. On y trouve également des entreprises qui deviennent totalement neutres sur le plan des émissions de CO₂ ou qui veulent neutraliser quelques processus de production (par exemple les transports, vols, trajets en voiture, événements, etc.). Même les certificats Swiss-VER sont les premiers du genre en Suisse. Ils ont été enregistrés et peuvent être proposés à la vente dès à présent.

Pour tout renseignement complémentaire: Ökostrom Schweiz, Lorenz Köhli et Stefan Mutzner, 052 720 78 36, lorenz.koehli@oekostromschweiz.ch, stefan.mutzner@oekostromschweiz.ch.

Photos d'installations biogaz agricoles

